



12:45



That call just cost me \$155!

Ouch. JUST found out the hard way! 😞

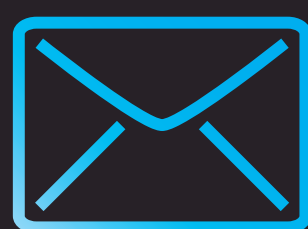
Dialing and driving – against the law!

That means no texting, dialing, emailing or talking with a hand-held device while driving.

Just remember: **eyes on the road, hands on the wheel.**

Hands-free is allowed, but only if necessary.
BTW, if you're parked or calling 9-1-1,
that's legal.

Get the details at ontario.ca/eyesontheroad





12:45



Cet appel vient de me coûter 155 \$!

Ayoye! Ça fait mal au portefeuille! 😞

Pitonner au volant, c'est illégal. Cela signifie qu'il est interdit pour un conducteur, pendant qu'il conduit, d'envoyer des messages textes, de composer un numéro, d'envoyer des courriels ou de parler à une personne à l'aide d'un appareil tenu en main.

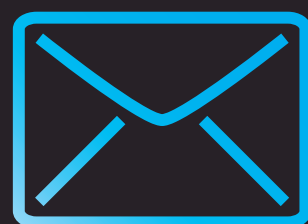
Rappelez-vous : **les yeux sur la route et les mains sur le volant.**

Il est permis de se servir d'un appareil mains libres, mais seulement si cela est nécessaire.

En passant, utiliser un appareil tenu en main lorsque sa voiture est garée ou que l'on compose le 9-1-1, c'est légal.

Pour en savoir plus :

www.ontario.ca/lesyeuxsurlaroute



Ontario